

## Une comptable dénonce Novartis au fisc américain

**ÉTATS-UNIS** Les confessions d'une employée ont valu un sévère redressement fiscal au groupe bâlois. La dénonciatrice a touché des millions en récompense.

En août dernier, Novartis a conclu un accord avec les autorités fiscales américaines (IRS): le groupe bâlois a versé plusieurs centaines de millions de dollars suite à la dénonciation d'irrégularités par une ancienne collaboratrice.

Aux Etats-Unis, les « Whistleblower », dits lanceurs d'alerte, sont protégés par la loi et leur anonymat est en principe garanti. Mais parfois, il est possible de deviner l'identité d'un dénonciateur. Dans le cas de Novartis, « Le Matin Dimanche » et la SonntagsZeitung ont pu retrouver son identité suite à un litige entre

l'employée et ses avocats concernant le partage de la prime versée par l'IRS pour avoir dévoilé la fraude. Un acte judiciaire de la Cour fédérale du New Jersey identifie la dénonciatrice comme Kristy L. Ferara, qui a notamment travaillé comme « Global Head of Financial Accounting and Reporting » au sein de la filiale Ciba-Vision entre 2004 et 2007. Une loi fiscale américaine permet aux dénonciateurs de recevoir entre 15 et 30 % de l'argent que l'IRS réussit à récupérer grâce à leurs confessions. Dans le cas de Novartis, les révélations de la comptable lui auraient rapporté au minimum 15 millions de dollars.

L'augmentation est de 83 %, alors que le bénéfice avant impôts n'a augmenté qu'à lui que de 11%, de 7023 à 7780 millions de dollars. Pour « optimiser » sa facture fiscale, Novartis aurait manipulé ses prix de

**LE CHIFFRE**  
**450 millions**

C'est le montant du redressement fiscal qui a subi Novartis suite aux confessions de son employée

Michel Perre  
Du côté de Novartis,  
on se drape dans le silence.



rieur des Etats-Unis, en un lieu fiscalement plus avantageux. Les autorités fiscales américaines ont fait de la lutte contre ces manipulations une de leurs priorités.

Victor Weber

Les marchandises livrées d'une filiale à l'autre par-delà les frontières nationales sont facturées de telle sorte qu'une grande partie des bénéfices est réalisée à l'exté-

© Corbis/Sipa